



REGLEMENT SAISON 2026

Le Parc du terrain de moto cross des Erruts est une propriété privée. Il est strictement interdit de pénétrer sur le site. Il est réservé aux adhérents s'ayant acquitté de la cotisation annuelle. Toute personne physique peut demander l'adhésion au Club tout au long de l'année à condition d'accepter le règlement et de régler la cotisation.
Nouveauté : le paiement de la cotisation du MCB s'effectuera lors de votre prise de licence sur le site de la FFM.

COTISATION ANNUELLE

- **50€ (payer lors de votre prise de licence)** + 5journées travaux (dont le jour de la course) avec caution de 150€
- **50€ (payer lors de votre prise de licence)** + présence le jour de course + **150€**

Ou pour les pilotes extérieurs au club possibilités du même contrat que les adhérents aux mêmes conditions

JOURS D'OUVERTURE

- Samedi dimanche et jours fériés pour les pilotes extérieurs au club
- Mercredi (hors stages) samedi dimanche et jours fériés pour les pilotes ayant réglés leur **cotisation annuelle**

HORAIRES D'OUVERTURE

- 13H30 / 17H30
- 13h30 / 18h30 au mois de juillet et août

LICENCES AUTORISEES

- Licences **FFM** à partir de 6ans
- Pass circuit** si le club le permet

TARIF

- 15€ par pilote et gratuit pour les filles
- gratuit pour les adhérents du motoclub belleysan
- présentation de votre licence avec une **pièce d'identité obligatoire**.
- le responsable du terrain attachera le bracelet au poignet du pilote
- tous les pilotes du club doivent également présenter leur licence**

STAGE

- Serge Guidetty propose deux fois dans le mois des stages sur le terrain
Renseignements et inscriptions sur le site : www.stagesergeguidetty.com

FERMETURES

- Un mois avant la course pour remise en état de la piste.
- le samedi si une journée travaux est organisée par le club.
- Dès le mois de septembre, les 1^{er} et 3^{eme} week-end en accord avec les chasseurs.
- En cas d'intempéries.

-ENTRE 12H ET 13H30, il est interdit de rouler !!!

OBLIGATION DES PILOTES :

- Tous les pilotes sont tenus de présenter leur licence
- les motos doivent respecter les normes de décibels
- NE JAMAIS ROULER SEUL**
- les quads, side-car et autres engins motorisés (sauf motocross) sont interdits sur le terrain sauf sur invitation du mcb**

Le club décline toutes responsabilités envers les pilotes qui ne respectent pas le règlement.
En cas de litige, la gendarmerie de Virieu le Grand tranchera, tél : 04 79 87 82 67

Il est conseillé de se renseigner avant de se déplacer.

1. No Tel du Président : 06 35 28 80 78
2. Mail : mcbelleyan@live.fr
3. Facebook

Les adhérents du Club ont l'obligation de faire respecter le règlement et la sécurité sur le terrain.

A noter également, que le parking situé sous le local du moto club est interdit aux véhicules et aux motos.

Nous souhaitons à tous les pilotes de passer d'agréables moments sur notre terrain avec le meilleur respect pour tout le site.

En cas de non-respect du règlement, tout membre du club se verra refuser l'entrée pour le reste de l'année.

En cas d'incident avec un pilote, le club peut lui interdire l'accès à la piste.



ASSOCIATION LOI 1901 MAIRIE DE BELLEY 01300

ADHESION AU CLUB SAISON 202.. / 202..

DATE :

NOM :

PRENOM :

ADRESS :

.....

DATE DE NAISSANCE :

TELEPHON :

MAIL LISIBLE (en majuscules) :

PIECES A JOINDRE :

UNE PHOTO D'IDENTITEE POUR LES NOUVEAUX

CATEGORIE A COCHER :

50€ (payer lors de la prise de votre licence) Chèque caution 150€ 5 journées travaux dont Présence le jour de la course Accès à la piste gratuite	50€ (payer lors de la prise de votre licence) 150€ + Présence le jour de la course

Documents complets (feuilles adhésion + chèques + photo) a retourner à :

Mr BETTINELLI Lucas
228 Chemin de Paris Deboutz
01300 MASSIGNIEU DE RIVES

A réception des documents complets, nous validerons votre licence FFM.

Signature du demandeur précédée de la mention manuscrite

« J'ai lu et j'aprouve le règlement du MCB ».

Bettinelli Lucas
Président du MCB

www.motoclubbelleysan.wixsite.com